

Date d'affichage : 22/05/2025

COMMISSION JURIDIQUE REUNION DU 21/05/2025

Membres présents : MM C. FOURNIER, D. HARY, P. LEMAITRE, F. PLAYE et J. VARLET.

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Plateau U 9 du 30/04/25 à ARDRES RC

Absence de CALAIS SOC au plateau sans en avertir le club recevant. Amende 20 euros à ARDRES RC.

Plateau U 9 du 08/05/25 à CALAIS BALZAC

Absence de CALAIS RC au plateau sans en avertir le club recevant. Amende 20 euros à CALAIS RC.

Plateau U 9 du 05/04/25 à ARDRES RC

Non envoi de la feuille de présence par le club de BALINGHEN AS avant le 22/04/25 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20 euros à BALINGHEN AS.

Plateau U 9 du 12/04/25 à COULOGNE ES

Non envoi de la feuille de présence par le club de GUINES MARAIS avant le 01/05/25 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20 euros à GUINES MARAIS.

Plateau U 7 du 19/04/25 à NEUFCHATEL E

Non envoi de la feuille de présence par les clubs de BOUL.USCO – CUCQ et BERCK AS avant le 01/05/25 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20 euros à BOUL. USCO – CUCQ et BERCK AS.

Plateau U 9 du 30/04/25 à ATTIN US

Non envoi de la feuille de présence par le club de MERLIMONT FC avant le 18/05/25 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20 euros à MERLIMONT FC

Plateau U 7 du 03/05/25 à LA CAPELLE FC

Non envoi de la feuille de présence par le club de GROUP.TERRE D'OPALE avant le 20/05/25 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20 euros à GROUP.TERRE D'OPALE

Plateau U 7 du 03/05/25 à ALQUINES SL

Non envoi de la feuille de présence par le club de LES ATTAQUES FC avant le 20/05/25 ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Amende 20 euros à LES ATTAQUES FC

Plateau U 9 du 05/04/25 à ARDRES RC

Absence de SURQUES ESCOEUILLES au plateau sans en avertir le club recevant. Amende 20 euros à SURQUES ESCOEUILLES.

Mail de CAMP.GUINES déclarant le forfait général de son équipe U 13 D 4 E. Amende 25 euros.

Journées du 05/05 au 11/05/2025

SD1B -28633231 MARQUISE US A – PAYS DE ST OMER US C. Rencontre arrêtée à la 87° mn par Mr l'arbitre. Dossier transmis à la commission de discipline pour suite à donner.

SD3A -28633881 COULOGNE ES C – AUDRUICQ AS B. Match arrêté à la 40ème minute de jeu pour insuffisance de joueurs à COULOGNE ES C. Homologué : COULOGNE ES C 0 – AUDRUICQ AS B 3 par pénalité. Amende 100€ à COULOGNE ES.

SD3C -28634422 VIEIL MOUTIER ASL A - SENINGHEN NIELLES VAUDRINGHEM B. Réserves de VIEIL MOUTIER ASL A sur l'équipe de SENINGHEN NIELLES VAUDRINGHEM B. Non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : VIEIL MOUTIER ASL A 4 - SENINGHEN NIELLES VAUDRINGHEM B 0. Amende 30€ à VIEIL MOUTIER ASL.

SD3D -28710971 Homologué : CUCQ AS B 1 – ATTIN US C 2.

SD3E -2828634824 BOULOGNE S/MER CONTI A – WIMILLE CO B. 2ème forfait de WIMILLE CO B. Homologué : BOULOGNE S/MER CONTI A 3 – WIMILLE CO B 0 par forfait. Amende 148€ à WIMILLE CO.

SD4E -28681670 VERTON FC B – WIMEREUX AS C. 3ème Forfait de WIMEREUX AS C, ce qui entraine son forfait général. Homologué : VERTON FC B 3 – WIMEREUX AS C 0 par forfait. Amende 162€ à WIMEREUX AS.

SD5A -28635610 FRUGES AS B – MARESQUEL AS A. Observations d'après-match de MARESQUEL AS A. Non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : FRUGES AS B 3 – MARESQUEL AS A 1. Amende 30€ à MARESQUEL.

SD5D -286.35977 SANGATTE FC – ANDRES AS. Participation à la rencontre d'un joueur de Sangatte suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 26/05/25. Homologué : SANGATTE FC 0 – ANDRES AS 3 par pénalité. Amende 100€ à SANGATTE.

SD5F -28712084 ST MARTIN BOULOGNE O C – LE PORTEL STADE C. 3ème forfait de ST MARTIN BOULOGNE O C, ce qui entraine son forfait général. Homologué : ST MARTIN BOULOGNE O C 0 – LE PORTEL STADE C 3 par forfait. Amende 162€ à ST MARTIN BOULOGNE O.

SD6B -28712197 NORTKERQUE AS 95 C – CALAIS BALZAC B. Observations d'après-match de CALAIS BALZAC B. Insuffisamment confirmées, appuyées, non recevables. Homologué : NORTKERQUE AS 95 C 3 – CALAIS BALZAC B 2. Droits non remboursés à CALAIS BALZAC.

SD6E -28713475 HUCQUELIERS SSFR A – HUMBERT US A. Réserve technique de HUMBERT US A concernant l'arrêt de la rencontre à la 88^{mn} par Mr l'arbitre. Confirmée, appuyée, recevable en la forme. Après étude du dossier par la section « lois du jeu » de la CDA, la commission déclare la réserve irrecevable sur le fond. Dossier transmis à la commission de discipline pour suite à donner.

SD6F -28638449 LA CAPELLE FC B – LE PORTEL AS A. Réserve technique de LA CAPELLE FC B concernant l'absence d'un dirigeant responsable de l'équipe de LE PORTEL AS A non inscrit sur la FMI. Confirmée, appuyée, non recevable car non fondée. Homologué : LA CAPELLE FC B 0 – LE PORTEL AS A 1. Droits non remboursés à LA CAPELLE.

SD7A -28638542 BOULOGNE S/MER USCO D – SURQUES ESCOEUILLES C. 1^{er} forfait de SURQUES ESCOEUILLES C. Homologué : BOULOGNE S/MER USCO D 3 – SURQUES ESCOEUILLES C 0 par forfait. Amende minorée 112€ à SURQUES ESCOEUILLES.

SD7B -28638629 GUEMPS FJEP B – MARCK EN CALAISIS AS D. 2ème Forfait de GUEMPS FJEP B. Homologué : GUEMPS FJEP B 0 – MARCK EN CALAISIS AS D 3 par forfait. Amende minorée 125€ à GUEMPS FJEP.

SD7E -228638903 WIZERNES FC B - SENINGHEN NIELLES VAUDRINGHEM E. 3ème Forfait de SENINGHEN NIELLES VAUDRINGHEM E, ce qui entraine son forfait général. Homologué : WIZERNES FC B 3 - SENINGHEN NIELLES VAUDRINGHEM E 0 par forfait. Amende 150€ à SENINGHEN NIELLES VAUDRINGHEM.

SD7F -28638991 HERBELLES PIHEM INGHEM B – HUCQUELIERS SSFR B. 1^{er} forfait de HERBELLES PIHEM INGHEM B. Homologué : HERBELLES PIHEM INGHEM B 0 – HUCQUELIERS SSFR B 3 par forfait. Amende 122€ à HERBELLES PIHEM INGHEM.

SD7H -28639174 WIRWIGNES FC A - BOULOGNE S/MER CONTI C. Réserves de BOULOGNE S/MER CONTI C sur la qualification et/ ou la participation du joueur/des joueurs DUCROCQ Nicolas LN1996834947, SAUVAGE Gaston LN1926855219, MASSET Florentin LN1906859561, DUHAMEL Gérald LN1926835649, LELEU Alban LN2543494055, PAQUES François LN1936817000, MASSET Emilien LN2543132142 et COSTEUX Emile LN2543241081 du club de WIRWIGNES FC, pour le motif suivant : sont inscrits sur la FMI plus de 6 joueurs mutés. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification des licences dans FOOT2000, les 8 joueurs précités ont le cachet « mutation ». Homologué : WIRWIGNES FC A 0 - BOULOGNE S/MER CONTI C 3 par pénalité. Droits remboursés à BOULOGNE S/MER CONTI. Amende 30€ à WIRWIGNES FC.

FUTSALD1A -28939081 CALAIS LJ BEAU MARAIS B – BLERIOT PLAGE USC A. 2ème Forfait de CALAIS LJ BEAU MARAIS B suite au forfait de l'équipe de CALAIS LJ BEAU MARAIS A le 03/05 face à DOULLENS en FUTSALR2. Homologué : CALAIS LJ BEAU MARAIS B 0 – BLERIOT PLAGE USC A 3 par forfait. Amende 135€ à CALAIS LJ BEAU MARAIS B.

FUTSALD2A -28939674 THUNDERS FUTSAL CLUB B – CALAIS LJ BEAU MARAIS C. 3ème Forfait de CALAIS LJ BEAU MARAIS C suite au forfait de l'équipe de CALAIS LJ BEAU MARAIS A le 03/05 face à DOULLENS en FUTSALR2, ce qui entraîne son forfait général. Homologué : THUNDERS FUTSAL CLUB B 3 – CALAIS LJ BEAU MARAIS C 0 par forfait. Amende 150€ à CALAIS LJ BEAU MARAIS C.

FUTSALD2A -29468711 LONGUENESSE FUTSAL C A – GUINES C. FUTSAL C. C. 2ème Forfait de GUINES C FUTSAL C. C. Homologué : LONGUENESSE FUTSAL C A 3 – GUINES C. FUTSAL C. C 0 par forfait. Amende minorée 125€ à GUINES C. FUTSAL C.

FUTSALD2A -29468712 RINXENT USO A – ENQUIN FUTSAL CLUB A. 2ème Forfait de RINXENT USO A. Homologué : RINXENT USO A 0 – ENQUIN FUTSAL CLUB A 3 par forfait. Amende minorée 125€ à RINXENT USO.

U 19 D 1 A 28836498 COQUELLES SC – RINXENT USO. 2ème forfait de RINXENT USO. Homologué : COQUELLES SC 3 - RINXENT USO 0 par forfait. Amende minorée 20 euros à RINXENT USO.

U 19 D 1 A 28836500 NEUFCHATEL E – MARQUISE US. 1er forfait de MARQUISE US. Homologué : NEUFCHATEL E 3 - MARQUISE US 0 par forfait. Amende 15 euros à MARQUISE US.

U 19 D 1 A 28836501 GROUP.LITTORAL – CALAIS RC. 1er forfait de CALAIS RC. Homologué : GROUP.LITTORAL 3 - CALAIS RC 0 par forfait. Amende 15 euros à CALAIS RC.

U 17 D 3 A 28836864 GROUP.CANCHE AUTHIE – PAYS DE LA LYS B. 1er forfait de PAYS DE LA LYS B. Homologué : GROUP.CANCHE AUTHIE 3 - PAYS DE LA LYS B 0 par forfait. Match retour le 24/05/25 à GROUP.CANCHE AUTHIE. Amende 15 euros à PAYS DE LA LYS.

U 17 D 3 A 28836892 PAYS DE LA LYS B – GROUP.QUIESTEDE ROQUETOIRE B. 4ème forfait de GROUP.QUIESTEDE ROQUETOIRE B ce qui entraîne son forfait général. Homologué : PAYS DE LA LYS B 3 - GROUP.QUIESTEDE ROQUETOIRE B 0 par forfait. Amende 45 euros à GROUP. QUIESTEDE ROQUETOIRE.

U 16 D 1 A 28818518 Homologué : LONGUENESSE JS 0 – COQUELLES SC 4

U 16 D 1 A 28818541 BLERIOT PLAGE US – LE TOUQUET AC. 1er forfait de LE TOUQUET AS. Homologué : BLERIOT PLAGE US 3 - LE TOUQUET AC 0 par forfait. Amende 15 EUROS + 100 euros à LE TOUQUET AC (dans les trois dernières journées de championnat).

U 15 D 1 A 28818658 NEUFCHATEL E – MONTREUIL US. 1er forfait de NEUFCHATEL E. Homologué : NEUFCHATEL E 0 - MONTREUIL US 3 par forfait. Amende 15 euros à NEUFCHATEL E.

U 15 D 1 A 28818670 LUMBRES O – BERCK AS. 1er forfait de LUMBRES O. Homologué : LUMBRES O 0 - BERCK AS 3 par forfait. Amende 15 euros à LUMBRES O.

U 15 D 2 B 28841217 OUTREAU AS – VERTON FC. 4ème forfait de VERTON FC ce qui entraîne son forfait général. Homologué : OUTREAU AS 3 - VERTON FC 0 par forfait. Amende 45 euros à VERTON FC.

U 15 A 8 A 28819596 ELINGHEN FERQUES – AUBIN SC. 2ème forfait de AUBIN SC. Homologué : ELINGHEN FERQUES 3 - AUBIN SC 0 par forfait. Amende 25 euros + 50 EUROS (dans les trois dernières journées de championnat) à Aubin.

U 15 A 8 B 28819760 CALAIS CATENA – LONGUENESSE MALA FOOT. 3ème forfait de LONG.MALA FOOT. Homologué : CALAIS CATENA 3 - LONG.MALA FOOT 0 par forfait. Amende 35 euros à LONG.MALA FOOT.

U 15 A 8 B 28819771 CALAIS BALZAC – MAMETZ ES B. 3ème forfait de MAMETZ ES B. Homologué : CALAIS BALZAC 3 - MAMETZ ES B 0 par forfait. Amende 35 euros à MAMETZ ES.

U 13 NORD D 3 C 29964452 LES ATTAQUES FC – ANDRES AS. 1er forfait de LES ATTAQUES FC. Homologué : LES ATTAQUES FC 0 - ANDRES AS 3 par forfait. Amende 12 euros à LES ATTAQUES FC.

U 13 NORD D 3 D 29964583 Homologué : CALAIS BEAU MARAIS B 5 – COULOGNE ES B 6

U 13 NORD D 4 E 29964674 GROUP.OPALE FOOT – CALAIS ENTENTE. Match arrêté à la 25ème minute pour insuffisance de joueur à CALAIS ENTENTE. Homologué : GROUP.OPALE FOOT 3 - CALAIS ENTENTE 0 par pénalité. Amende 100 euros à CALAIS ENTENTE.

U 13 EST D 3 B 29964940 MAMETZ ES – LYS AA FOOT. Non envoi de la feuille de match dans les 24 heures par le club de MAMETZ ES. Homologué : MAMETZ ES 0 - LYSAAFOOT 3 par pénalité. Amende 10 euros à MAMETZ ES.

U 13 ES T D 4 E 30015983 SURQUES ESCOEUILLES B – MAMETZ ES B. 1er forfait de MAMETZ ES B. Homologué : SURQUES ESCOEUILLES B 3 - MAMETZ ES B 0 par forfait. Amende 12 euros à MAMETZ ES.

U 13 EST D 4 F 29965238 MAMETZ ES C – THEROUANNE US B. 2ème forfait de MAMETZ ES C. Homologué : MAMETZ ES C 0 - THEROUANNE US B 3 par forfait. Amende 18 euros à MAMETZ ES.

U 13 OUEST D 1 A 30016518 BERCK AS – BOULOGNE USCO C. 1er forfait de BERCK AS et de BOUL.USCO. Homologué : BERCK AS 0 - BOUL.USCO 0 par forfait aux deux équipes. Amende 12 euros à BERCK AS et à BOUL.USCO. Courrier de Berck : lu et commenté.

U 13 OUEST D 2 B 29965635 LE PORTEL ST B – OUTREAU AS. 2ème forfait de OUTREAU AS. Homologué : LE PORTEL ST B 3 - OUTREAU AS 0 par forfait. Amende 18 euros à OUTREAU AS.

U 13 OUEST D 4 E 29967168 BOULOGNE USCO D – CONDETTE JS B. 1er forfait de CONDETTE JS B. Homologué : BOUL.USCO D 3 - CONDETTE JS B 0 par forfait. Amende 12 euros à CONDETTE JS.

U 13 OUEST D 4 E 29967169 GROUP.TERRE D'OPALE B – BOULOGNE MUNICIPAUX. 2ème forfait de BOUL.MUNICIPAUX. Homologué : GROUP.TERRE D'OPALE 3 - BOUL.MUNICIPAUX 0 par forfait. Amende 18 euros à BOUL.MUNICIPAUX

U 11 NORD D 1 A 30016967 BOULOGNE USCO – LUMBRES O. 1er forfait de LUMBRES O. Homologué : BOUL.USCO 3 - LUMBRES O 0 par forfait. Amende 12 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à LUMBRES O.

U 11 NORD D 2 B 29974118 COQUELLES SC – CALAIS BEAU MARAIS. 2ème forfait de CAL.BEAU MARAIS. Homologué : COQUELLES SC 3 - CAL.BEAU MARAIS 0 par forfait. Amende 18 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à CAL.BEAU MARAIS.

U 11 NORD D 3 F 29974403 Homologué : CALAIS BEAU MARAIS B 6 - COULOGNE ES C 0

U 11 EST D 3 D 29968622 PAYS DE LA LYS B – BOISDINGHEM ES. 2ème forfait de BOISDINGHEM ES. Homologué : PAYS DE LA LYS B 3 - BOISDINGHEM ES 0 par forfait. Amende minorée 9 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à BOISDINGHEM ES.

U 11 OUEST D 2 C 29972468 WIMILLE CO – BOURTHES US. Non envoi de la feuille de match dans les 24 heures par le club de WIMILLE CO. Homologué : WIMILLE CO 0 - BOURTHES US 3 par pénalité. Amende 20 euros à WIMILLE CO.

U 11 SUD D 2 A 29971988 MONTREUIL US B – BEZINGHEM AS. 1er forfait de MONTREUIL US B. Homologué : MONTREUIL US B 0 - BEZINGHEM AS 3 par forfait. Amende 12 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées de championnat) à Montreuil.

Critérium U 10F/U 11 F FOOT A 5. Forfait de CALAIS BEAU MARAIS à PAYS DE ST OMER US. Amende minorée 6 euros à CAL.BEAU MARAIS.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président : M. C. FOURNIER

Le Secrétaire : M. F. PLAYE